

Décarbonation : « Nous croyons aux solutions innovantes » (Olivier Albessard, Vinci Energies)



Isabelle Rey-Fabret et Olivier Albessard - © D.R.

« Nous abordons le sujet de la décarbonation avec nos compétences d'intégrateur de solutions, d'ingénieur et d'ensemblier. La décarbonation recouvre plusieurs sujets : la performance énergétique, le mix énergétique, le fonctionnement des process, notamment sur la maintenance. Le dernier levier que l'on peut actionner est la capture et le traitement du carbone. Il existe des solutions innovantes qui n'ont pas encore atteint le stade industriel mais auxquelles nous croyons, notamment la méthanation », déclare Olivier Albessard, directeur du développement Industrie chez [Vinci Energies](#) France, à News Tank le 14/03/2023. [Actemium](#), marque de Vinci Energies dédiée aux clients industriels, a signé un partenariat avec Energo, start-up, pour construire un module de méthanation à l'échelle industrielle (2 M.W.(Mégawatt)), le 30/01/2023.

« Certains industriels focalisent actuellement leurs efforts sur le passage de la crise énergétique et réorientent ponctuellement des investissements prévus en décarbonation pour payer leurs factures. Mais quand ils auront passé le cap, la réflexion reprendra de plus belle sur la décarbonation et l'autonomie énergétique de leurs sites. À ce titre, la méthanation est un outil intéressant », déclare Isabelle Rey-Fabret, responsable développement hydrogène chez Vinci Energies.

« Les gros industriels carbo-intensifs de la sidérurgie ou de la cimenterie ont des projets gigantesques de décarbonation. Ces projets embarquent tout le territoire où ils sont implantés et où nous sommes aussi présents. Les gros industriels feront bénéficier les industriels plus petits de tout ce qu'ils développeront en termes d'infrastructures, de flux, de moyens de décarbonation. Cette approche territoriale est très intéressante », indique Olivier Albessard.

Olivier Albessard et Isabelle Rey-Fabret répondent aux questions de News Tank.

La crise énergétique a-t-elle un impact sur les activités d'Actemium ?

Olivier Albessard : Le renchérissement des coûts de l'énergie peut accélérer chez nos clients une recherche d'optimisation et de sobriété énergétique. La crise accélère des réflexions autour de la biomasse, de la méthanation, de la récupération de la chaleur fatale. Mais nous constatons aussi qu'elle peut entraîner une certaine frilosité et une réduction des investissements dans l'attente de plus de visibilité sur le contexte.

Isabelle Rey-Fabret : Certains industriels focalisent actuellement leurs efforts sur le passage de la crise énergétique et réorientent ponctuellement des investissements prévus en décarbonation pour payer leurs factures. Mais quand ils auront passé le cap, la réflexion reprendra de plus belle sur la décarbonation et l'autonomie énergétique de leurs sites. À ce titre, la méthanation est un outil intéressant. Elle permet la production de méthane de synthèse directement autoconsommée au niveau des installations. Cela peut être très pertinent pour un industriel qui a un haut niveau de CO₂ fatal qu'il ne pourra pas éviter sauf à changer de procédé ou de secteur d'activité.

Actemium a signé un partenariat avec la start-up Energo pour construire un module de méthanation à l'échelle industrielle (2 MW (Mégawatt)), le 30/01/2023. Quel était votre besoin et pourquoi avoir choisi Energo ?

O.A. : Accompagner nos clients dans leurs projets de décarbonation de leurs sites industriels est l'un de nos enjeux. Nous abordons ce sujet avec nos compétences d'intégrateur de solutions, d'ingénieur et d'ensemblier. La décarbonation recouvre plusieurs sujets : la performance énergétique, le mix énergétique, le fonctionnement des process, notamment en ce qui concerne la maintenance. Le dernier levier que l'on peut actionner est la capture et le traitement du carbone. Il existe des solutions qui n'ont pas encore atteint le stade industriel mais auxquelles nous croyons, notamment la méthanation.

« Des solutions qui n'ont pas encore atteint le stade industriel mais auxquelles nous croyons »

C'est dans ce cadre-là que nous avons repéré la start-up Energo en 2021. Avec son premier pilote installé sur un site agricole à Sempigny (Oise), elle a été la première à injecter du méthane de synthèse sur le réseau. Nous avons discuté sur la possibilité d'augmenter la taille du pilote pour adresser le marché de l'industrie, et développer tous les à côtés : installer les utilités, l'automatisme, y intégrer la technologie. L'idée, in fine, est d'avoir cette « brique » validée et de la proposer de façon industrielle dans notre catalogue.

I.R-F. : Il s'agit d'intégrer le réacteur à un système plus complet dans un conteneur installable et connectable très facilement. Nous allons avoir une grande vigilance sur le niveau de sécurité et la qualité de l'installation. Ainsi, la connaissance des industriels est un des gros apports de Vinci Energies dans ce partenariat. Nous travaillons également avec Energo pour identifier, d'ici l'été 2023, un site industriel pour installer ce démonstrateur. Plusieurs opportunités se présentent et nous devons choisir le site le plus pertinent au regard des objectifs techniques. Il deviendra alors partenaire du projet.

Comment Actemium répond aux enjeux de décarbonation de l'industrie ?

O.A. : Tous les grands groupes ont pris des engagements de réduction de leur empreinte carbone avec l'objectif d'être neutres en carbone d'ici 2040 ou 2050. Ils ont mis des budgets et des équipes sur le sujet mais ils ont plus de mal pour décliner cette ambition par site. Il n'y a pas de solution unique de décarbonation valable pour tous les sites industriels. Il faut faire du sur-mesure et c'est là où nous pouvons intervenir.

I.R-F. : Nous partons du terrain. Nous accompagnons sur ce sujet nos clients locaux, de taille moyenne, qui nous font déjà confiance en réalisation de projets et en maintenance. Nous connaissons leurs équipements, leurs sources et pertes d'énergie. Pour eux, l'enjeu est de taille et ils ne savent pas toujours comment s'y prendre. Nous ne sommes pas une entreprise de conseil, néanmoins nous les aidons à réaliser leur feuille de route, à faire un bilan de leurs installations - nous avons développé une méthode pour cela - et à voir où sont leurs sources d'économie d'énergie. Nous les accompagnons également dans la réalisation, notre cœur de métier. Quand on parle de décarbonation, il y a beaucoup de grandes idées mais il est très important de rester pragmatique. Un industriel a besoin de savoir comment investir, où sont ses plus grands bénéfices de décarbonation.

L'hydrogène vert est considéré comme une solution de décarbonation de l'industrie. Comment Vinci Energies se positionne sur cette énergie ?

O.A. : L'hydrogène est un sujet large qui implique différentes composantes du groupe Vinci. Le groupe intervient comme investisseur au travers du « Clean H₂ (Hydrogène) infra Fund ». Vinci a notamment investi 15 M€ et pris une participation dans la société de taxi hydrogène Hype en janvier 2023. Cet accord financier inclut un volet opérationnel ; Vinci a donc embarqué Vinci Energies et Actemium pour la réalisation des stations de production et de distribution d'hydrogène en Île-de-France. En plus d'être financeur, Vinci est donc réalisateur de projets hydrogène qui sont finalement des équipements industriels. C'est là qu'intervient Actemium agissant comme ingénieur, ensemblier et intégrateur des technologies. Pour cela, nous nous associons à des acteurs de l'écosystème hydrogène, fabricants d'électrolyseurs et de piles à combustible notamment.

I.R-F. : MacPhy, HDF Energy, Lhyfe... Tout l'écosystème national voire international fait partie de nos relations. Nous sommes membres de France Hydrogène et partie prenante de l'élan donné à l'hydrogène en France, en participant notamment au développement de la mobilité hydrogène et à la décarbonation de l'industrie. Mais l'hydrogène n'est pas une fin en soi, il doit être abordé comme un outil parmi d'autres. Chez Vinci Energies, nous restons agnostiques en termes de technologies et étudions au cas par cas la situation de nos clients : leurs opportunités, leurs assets en propres, leurs capacités d'investissement, afin de proposer la solution la plus adéquate.

Que pensez-vous de l'accompagnement du développement de la filière hydrogène en France et en Europe ?

I.R-F. : Il y a un élan qui va dans le bon sens. En France, comme en Europe, il y a l'idée d'avancer ensemble pour fédérer les investissements et déployer dans les territoires une réalité de décarbonation industrielle. Nous sommes très présents dans les territoires et nous voyons des projets très fédérateurs en train de se monter, comme le projet franco-espagnol « Lacq Hydrogen » dans le Béarn. L'Europe et la France sou-

« Quand on parle de décarbonation, il faut rester pragmatique »

tiennent ces projets d’innovation.

O.A. : Les plans France Relance puis France 2030 sont des accélérateurs de projets. Il y a une dynamique très forte qui concerne notamment les grosses régions industrielles comme Dunkerque (Nord) ou l’axe Rouen-Le Havre (Seine-Maritime). Les gros industriels carbo-intensifs de la sidérurgie, de la pétrochimie ou de la cimenterie ont des projets gigantesques de décarbonation. ArcelorMittal investit plus d’1 Md€ sur le sujet. Ces projets embarquent tout le territoire où ils sont implantés et où nous sommes aussi présents et avons la capacité d’accompagner les travaux. Les gros industriels feront bénéficier les industriels plus petits de tout ce qu’ils développeront en termes d’infrastructures, de flux, de moyens de décarbonation. Cette approche territoriale est très intéressante.



Mener une réflexion sur l’injection des nouveaux gaz sur le réseau »

I.R-F. : Si l’on élargit à la question de l’accompagnement des nouveaux gaz renouvelables et bas carbone, il est important de considérer les gaz de synthèse au même titre que le biogaz, car ils nous permettront d’atteindre l’autonomie énergétique tout en ayant des solutions propres. Ils contribueront à atteindre le net zéro en 2050, donc la réglementation doit accompagner cela. Il faut mener une réflexion sur leur future injection sur les réseaux de gaz. Il y aura aussi sûrement besoin d’une aide financière pour que ces nouveaux gaz soient compétitifs par rapport au gaz fossile importé de Russie ou du Qatar.



Olivier Albessard

Directeur du développement Industrie @ VINCI Energies

Parcours

Depuis mai 2021	VINCI Energies Directeur du développement Industrie
2018 - 2021	Vinci Energies Directeur général Vinci Energies France Industrie Normandie IdF
2012 - 2018	ACTEMIUM Directeur de marque
2007 - 2011	VINCI Energies Directeur Régional Vinci Energies Nord
1996 - 2011	VINCI Energies Divers postes de direction

Établissement & diplôme

- École supérieure d’électricité
Ingénieur

Fiche n° 48726, créée le 06/03/2023 à 18:19 - Màj le 10/03/2023 à 10:13



Isabelle Rey-Fabret

Responsable du développement hydrogène @ VINCI Energies

Parcours

Depuis juillet 2022	VINCI Energies Responsable du développement hydrogène
2020 - 2022	Sofresid-Engineering Business développeuse pour la transition énergétique
2018 - 2020	Ensta Paris (École nationale supérieure de techniques avancées) Directrice du développement, des relations internationales et des partenariats avec les entreprises
2016 - 2018	IFP School (Ecole nationale supérieure du pétrole et des moteurs) Directrice adjointe pour les géo-ressources et l'énergie
2015 - 2016	ENGIE E&P Consultante experte au département des opérations
2005 - 2015	IFP School (Ecole nationale supérieure du pétrole et des moteurs) Professeure

Établissement & diplôme

2018 - 2020	Iéseg School of Management (Institut d'économie scientifique et de gestion) MBA
2002 - 2005	Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) Doctorat
1993 - 1994	CentraleSupélec
1990 - 1993	Arts et Métiers (École nationale supérieure d'arts et métiers - Ensam) Diplôme d'ingénierie mécanique

Fiche n° 48725, créée le 06/03/2023 à 17:59 - Màj le 10/03/2023 à 10:14



VINCI Energies

Vinci Énergies élabore des solutions et services multi-techniques, sur-mesure, dédiés aux infrastructures d'énergie, de transport, de communication, ainsi qu'aux bâtiments, aux usines et aux systèmes d'information.

- Groupe Vinci
- **Création** : 2003
- **Chiffre d'affaires** : 16,7 Md€ (2022)
- 15,1 Md€ (2021)
- **Effectifs** : 85 700 salariés
- **Filiales** : 1 800 entreprises de Vinci Énergies sont implantées dans le monde
- **Marques** : Omexom (infrastructures), Actemium (industrie), Axians (ICT) et Vinci Facilities
- **Président-directeur général du groupe Vinci** : Xavier Huillard
- **Président-directeur général de Vinci Énergies** : Arnaud Grison, depuis mars 2019
- **Contact** : [Sabrina Thibault](#), directrice de la communication de Vinci Energies
- **Tél.** : 01 30 86 70 66

Catégorie : Industrie
Entité(s) affiliée(s) : [ACTEMIUM](#)

Adresse du siège

2169 boulevard de La Défense
92000 Nanterre France

Fiche n° 13349, créée le 13/04/2022 à 11:17 - Màj le 13/03/2023 à 18:24



ACTEMIUM

Marque de Vinci Energies dédiée à l'industrie.

- **Création** : 2005 (regroupement des activités en ingénierie électrique et automatismes de Vinci Energies)
- **Mission** : améliorer la performance industrielle de ses clients, tout en les accompagnant dans leur transformation digitale et leur transition environnementale.
- **Activités** :
 - Mise en œuvre de solutions sur mesure et déploiement d'offres multi-techniques, multi-sites et multi-pays
 - Trois axes : décarbonation, productivité, maintenance
 - Présence tout au long du cycle de vie industriel, de la conception à la maintenance des équipements de production
- **Chiffre d'affaires** : 3 Md€ (2022)
- **Implantation** : 41 pays
- **Réseau** : 400 entreprises, 150 en France
- **Effectifs** : 22 500 (2023), 10 000 en France
- **Directeur de la marque** : Bruno Nicolas (depuis 2018)
- **Contact** : [Élodie Pereira](#), responsable communication Actemium France

Catégorie : Industrie
Maison mère : [VINCI Energies](#)

Fiche n° 14665, créée le 06/03/2023 à 18:34 - Màj le 13/03/2023 à 18:26

© News Tank Energies - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »